

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2013

**Présents :** Mr Christian FROMONT, Mr Jean-Paul THORAL, Mr Jean-Yves BOUCHUT, Mme Pascale PIECHON, Mme Edith CARRA, Mr Matthieu PIEGAY, Mme Christèle CROZIER, Mr François DIAZ, Mr Franck MARDUEL.

**Démissionnaires :** Lucien POULAILLON, Germaine MURE, Clément BALLY

**Secrétaire :** Christèle CROZIER

**Absente non excusée :** Catherine GONCALVEZ

**Absents excusés :** Mr Anthony CARRA, Mr Florent BROSSE

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2013 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **Présentation de la mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO par Mesdames Christiane JOYAUX et Marie-Paule JOANNIN.**

Force est de constater que les prêts et la fréquentation des bibliothèques sont en baisse de manière générale sur l'ensemble du territoire de la COPAMO. Une mise en réseau apparaît comme la solution à même de remédier à cette évolution en offrant ainsi un service de qualité face à une demande qui a évolué.

Plusieurs communes de la COPAMO ont déjà répondu favorablement à une mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO, telles que TALUYER, SAINT-LAURENT-D'AGNY, SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS, SAINT-SORLIN, SAINT-DIDIER-SUR-RIVERIE.

L'installation d'un logiciel commun permettrait une meilleure centralisation et un coût de maintenance réduit. Les gains pour les usagers de la bibliothèque sont évidents. Quant à l'achat des ouvrages, celui-ci se ferait de façon plus raisonnée.

Le recrutement d'un bibliothécaire est indispensable.

Les communes devront supporter les charges de fonctionnement inhérentes à une mise en réseau en commun pour un montant estimé à hauteur de 42000€

Bases de la clé de répartition :

- 30% de part fixe : soit 12600€ / 16 communes de la COPAMO = 787,50€ par commune ; correspondant à une même qualité de service rendue sur chaque commune.
- 70% de part variable : soit 29400€ part indexée sur le nombre d'habitants de la commune (2000€ environ pour Rontalon).

Si les communes adhèrent massivement à ce projet, la COPAMO pourrait alors s'engager sur l'achat du logiciel, la création du portail web et la formation des équipes ; soit +/- 45000€ inscrits au BP dès 2014 (sans condition de subvention DRAC notamment).

Après le départ de Mesdames JOYAUX et JOANNIN, Monsieur le Maire demande de délibérer.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour une mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO.

## **Rapport sur la qualité et le prix du service d'eau potable exercice 2012 du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Millery-Mornant**

Monsieur le maire, Christian FROMONT présente à son Conseil ledit rapport.

VEOLIA est prestataire de service depuis fin 2010. Sur l'ensemble du syndicat, sont comptabilisés 10 275 abonnés dont 385 abonnés pour la commune de Rontalon.

Pour 2012, le montant total des prélèvements d'eau potable s'élevait à 1 481 250m<sup>3</sup>. Ont été importés sur le syndicat 23 677m<sup>3</sup>.

On note une baisse générale de la consommation sur l'ensemble du syndicat de 0,78%. Le total des volumes vendus aux abonnés est de 1 015 303m<sup>3</sup> pour 2012.

- Total des pertes sur l'ensemble du réseau : 254 838m<sup>3</sup>.
- Total linéaire : 282Km<sup>271</sup>.

Le rendement du réseau est en augmentation avec un taux de 83,07% (17% des eaux prélevées sont perdues en raison des fuites sur le réseau).

### **Tarification :**

La redevance pollution a augmenté de 0,6% ; la part de la collectivité n'a pas évolué. La facture type de 120m<sup>3</sup> annuelle s'élève à 187,60€, ce qui représente une hausse de 0,3%.

La qualité de l'eau se révèle satisfaisante avec un taux de conformité de 100% en fonction des différents paramètres requis.

Subventions reçues par le Syndicat: 465 276€;

Dépenses réalisées en 2012 HT : 1 487 521€ (travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, suppression des canalisations en plomb, travaux de renforcement pour la défense incendie notamment...)

Plan prévisionnel jusqu'en 2021.

Encours de la dette : 46 638€

Le rapport présenté est disponible sur internet, (consulter le site de la préfecture).

## **Rapport sur la qualité du service SITOM concernant la collecte et le transport des déchets ménagers**

Le syndicat regroupe 3 communautés de communes ; ainsi que 2 communes indépendantes, MARENNES et CHAPONNAY.

Dépenses brutes pour 2012 (sans subvention) : 80,18€/habitant/an (contre 77,41€/hab/an en 2011) ;

Dépenses nettes (subventions déduites) : 61,40€/hab/an en 2012 (contre 59,95€ en 2011).

Les déchets représentent une moyenne de 515,87Kg/hab/an en 2012 (contre 521,44Kg/hab en 2011).

La moyenne en Rhône Alpes est de 519Kg/habitant en 2012.

A noter, le bilan positif de l'expérimentation nationale sur la collecte de tous les plastiques ménagers.

La collecte sélective est en hausse pour 2012(85,55Kg/hab), ce qui constitue une hausse de 0,36% par rapport à 2011. On enregistre cependant une stagnation de la collecte de journaux, magazines et verres.

Dans le même temps, les déchetteries enregistrent une baisse du taux de refus. On note une croissance du nombre de visites, mais une diminution de la quantité des apports (notamment en ce qui concerne les apports de gravats, encombrants, ferrailles, piles...)

Succès des 23 animations scolaires sur la réduction des déchets et des 26 animations sur le compostage. Travail de sensibilisation du public pour la réduction des déchets et la limitation du gaspillage alimentaire via internet, tracts ; ainsi que par le projet de mise à disposition de poules auprès de 23 foyers participants.

- Total des recettes de fonctionnement : 7 244 612€;
- Total des dépenses de fonctionnement : 6 462 894€ (les déchetteries représentent la plus grande part des dépenses).

### **Convention de mise à disposition d'un terrain de foot communal à THURINS à l'association FOOTBALL CLUB DE RONTALON**

Convention passée entre 3 parties, la mairie de RONTALON, l'association FCR et la commune de THURINS pour la mise à disposition du stade de foot de THURINS, des vestiaires et d'un bureau.

Convention subordonnée à un planning (mise à disposition une fois par semaine pour les entraînements et un dimanche sur 2 pour les matchs).

2013 sera une année de référence pour pouvoir établir le coût.

La somme de 1200€ est demandée pour 2013. Le coût sera réactualisé au terme de cette première année de fonctionnement. La mairie de Rontalon se porte garante pour la première année du FCR.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour autoriser monsieur le maire à signer ladite convention.

### **Reprise concessions au cimetière**

Au budget cette année, inscription d'une somme pour procéder aux différentes reprises de concessions. Les descendants éventuels des propriétaires ont été mis en demeure :

- 14 concessions sont en état d'abandon manifeste. Elles ont toutes plus de 30 ans d'existence.

Par conséquent, le conseil vote à l'unanimité cette décision de reprise. Les travaux attaqueront après la Toussaint.

### **Tarif transport des repas de la cantine scolaire et convention de fourniture de repas**

En septembre 2013, le prix du repas payé à MORNANT est de 3,52€ (contre 3,50€ en septembre 2012).

Le prix du taxi par jour de livraison est de 0,33€ repas (contre 0,34€ repas en 2012) ; le coût du personnel par jour est de 1,38€ repas. Par conséquent, le coût total de revient d'un repas est de 5,23€ (contre 5,33€ en 2012).

Prix du ticket vendu aux parents : 4,70€ en septembre 2013 (comme en septembre 2012).

La perte par repas est de 0,53€ (contre 0,63€ en 2012, réduction de la perte qui s'explique par une hausse du nombre de repas servis, en moyenne 70 repas).

La perte sur l'année scolaire s'élève à 5194€ pour une moyenne de 70 repas servis.

Le prix du ticket n'étant pas modifié par rapport à 2012, le conseil municipal n'a pas à délibérer.

## **Compte-rendu des commissions**

- Conseil municipal d'enfants : le CME propose aux Rontalonnais une mise à jour du code de la route par le biais de diverses activités (simulateur de conduite de voitures, deux roues, ateliers buggys...), lors de la journée du samedi 26 octobre de 10h00 à 18h00 sur le territoire de notre commune. Le coût d'intervention du prestataire de services (le coût global demandé étant de 3940€) est compensé par l'octroi de 2 subventions.

La première est offerte par la Prévention Routière à hauteur de 1500€ et la seconde est accordée par la COPAMO à hauteur de 850€. Grâce aux différentes aides, le coût total est de 1590€

- Commission Jeunesse prévue le mercredi 25 septembre à 20h30 à l'Espace Jeunes. A cette occasion, l'ensemble des parents des enfants inscrits à l'Espace Jeunes seront invités pour faire un bilan collectif des actions de l'été.

## **Questions diverses**

- Réunion de préparation pour la fête des 10 ans de La Soyeuse.
- Un contrat de travail temporaire a été signé avec un jeune homme pour aider à rattraper le retard en matière de travaux de voirie.
- La COPAMO a sollicité les diverses communes de la communauté pour financer un film destiné à relier les différents sites traversés par l'Acqueduc jusqu'à la villa romaine au lieu-dit du Gaffieux à Saint Laurent d'Agny.
- Invitation renouvelée auprès du conseil municipal pour la visite de l'Assemblée Nationale.

**Fin de la séance :**  
**22H45**